

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
21 octobre 2024

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 2 décembre 2024*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 21 octobre 2024 à 14h30 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Excusé, donne procuration à Stéphane AMIARD
BONNET Manon	Excusée
BOURSIER Jérôme	Absent
BRIS Céline	Absente
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Présente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Gilles STUPFLER
CONTAMINA Sandra	Excusée
DUCROQUET Aude	Excusée, donne procuration à Alain PAGANO
DUHAMEL Philippe	Présent
FASQUEL Jean-Baptiste	Présent
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Excusé, donne procuration à Alain PAGANO
GOUDET Olivier	Présent
HERMETET Anne-Rachel	Présente
JACQUES Marie-Agnès	Présente
LAGARCE Frédéric	Excusé
LAMBERT WIBER Sophie	Présente
LE NAN Frédérique	Excusée, donne procuration à David CANEVET
LEGENDRE Claire	Excusée, donne procuration à Céline FASSOT
LEMENAND Thierry	Excusé
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Excusé, donne procuration à David CANEVET
MARIE DIT CHIROT Clément	Excusé, donne procuration à Philippe DUHAMEL
MERCIER Nicolas	Excusé
MILLOT Vincent	Présent
PAGANO Alain	Présent
PIRES NEGRAO Marcelo	Absent
SCHMIDT Aline	Excusée, donne procuration à J-Baptiste FASQUEL
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Présent
VAN BOGAERT Patrick	Absent

Membres à titre consultatif présents :

David BIGAUD, Vice-président Valorisation, Partenariat et Innovation
Catherine PASSIRANI, Vice-présidente International et Egalité
Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion
Éric CODEVERTE, Agent comptable
Nicolas CLERE, Directeur du collège doctoral

Personnes invitées par la Présidente :

Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales
Claire MANCEAU, responsable du pôle Cap Europe – coordinatrice Angers/Le Mans/Nantes

Secrétariat de séance :

Service des affaires institutionnelles

Ordre du jour :

Table des matières

1. Procès-verbaux	1
1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 2 avril 2024	1
1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 13 mai 2024	1
1.3 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 1 ^{er} juillet 2024	1
2. Vie des écoles doctorales	1
2.1 Avis sur le changement de direction ED SIS - vote	1
2.2 Avis sur le changement de direction ED DSP - vote	2
3. Prospectives et moyens	3
3.1 Accompagnement des chercheur.e.s au montage de projets de recherche	3
3.2 Campagne 2025 des Chaires de Professeur Junior	4
4. Affaires doctorales	7
4.1 Procédure de demande d'inscription à l'HDR	7
4.2 Résultats thèse handicap	11
4.3 Bilan des financements de thèses	11
4.4 Contingents contrats doctoraux et financement contrats doctoraux	11
4.5 Indicateurs du pôle doctoral d'Angers	11
4.6 Rentrée doctorale / Conférence sur les transitions	13
4.7 Autres financements de thèse (COFUND, ex-UBL)	13
5. Questions diverses	15
6. ANNEXE : diaporama de la séance du 21 octobre 2024	16

Mme GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 14h34. A l'ouverture de la séance du 21 octobre 2024, 23 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 15 membres présents et 8 membres représentés). Elle fait état des excusés et procurations.

Points soumis au vote

1. Procès-verbaux

[1.1 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 2 avril 2024](#)

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 2 avril 2024.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 2 avril 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

[1.2 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 13 mai 2024](#)

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 13 mai 2024.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 13 mai 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

[1.3 Procès-verbal de la Commission de la recherche du 1^{er} juillet 2024](#)

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le procès-verbal de la commission de la recherche du 1^{er} juillet 2024.

Le procès-verbal de la Commission de la Recherche du 1^{er} juillet 2024 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 23 voix pour.

Arrivée de Mme LAMBERT-WIBER à 14h36

Arrivée de M. AMIARD à 14h38

2. Vie des écoles doctorales

[2.1 Avis sur le changement de direction ED SIS - vote](#)

Madame CAMUS informe que l'ancien directeur de l'ED SIS, Frédéric GRONDIN, est devenu directeur de la formation à l'École Centrale de Nantes. Guillaume RACINEUX a fait acte de candidature pour prendre sa succession. Il est PR depuis 2006 en section 60 (mécanique, génie mécanique, génie civil), a obtenu son HDR en 2004 et a effectué son

doctorat à l'ENS Cachan. Actuellement au laboratoire GeM (Institut en Génie civil et Mécanique), il travaille sur les procédés à haute puissance pulsée, le soudage à l'état solide, les couplages multiphysiques dans les suspensions concentrées et l'architecture logicielle orientée, objet pour la simulation multiphysique des procédés. Il est porteur de nombreux projets industriels, a été membre nommé au conseil de laboratoire GEM et responsable de l'équipe procédés mécaniques et matériaux. Il a également été directeur du département de master de Centrale Nantes, a dirigé 16 thèses de doctorat dont 3 en cours, 2 post-doctorats, 18 masters, a publié une quarantaine d'articles dans des revues internationales, a déposé 8 brevets et a participé à des colloques et des ouvrages.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Les membres de la Commission de la Recherche approuvent avec 26 voix pour, l'élection de Monsieur RACINEUX à la direction de l'école doctorale ED SIS.

Arrivée de Mme BUTIN à 14h43

2.2 Avis sur le changement de direction ED DSP - vote

Madame CAMUS informe que l'ancienne directrice de l'ED DSP, Mylène LE ROUX, a pris des responsabilités pédagogiques à la Faculté de droit de Nantes Université et a démissionné de son poste. Bertrand FAURE a fait acte de candidature pour prendre sa succession. Il est PU de droit public à Nantes Université, membre de l'association française de droit des collectivités locales. Il est membre titulaire du groupe des experts indépendants du conseil de l'Europe sur la charte européenne de l'autonomie locale représentant la France, directeur du M2 Droit public à Nantes Université, membre du laboratoire de droit et changement social. Il travaille spécifiquement sur le droit et les contentieux constitutionnels, le droit et les contentieux administratifs, le droit des collectivités territoriales français et européen. Il est devenu PR agrégé de droit public en 1994 et a été affecté à Nantes Université en 2010.

Monsieur TAILLEFAIT demande des précisions sur ce changement de direction et la composition de l'Ecole Doctorale.

Monsieur CLERE précise que Bertrand FAURE a été proposé suite à un appel à candidature qui a été organisé par Nantes Université qui porte l'ED DSP. La Commission de la recherche de Nantes Université a validé cette candidature et les Universités d'Angers et du Mans doivent maintenant valider la proposition. Le directeur adjoint, monsieur HAUTBERT, représente le site d'Angers jusqu'à la fin du contrat en 2027. La nomination de la direction adjointe est basée sur le même modèle, c'est-à-dire qu'elle est proposée par les établissements avant validation par la Commission de la recherche de l'établissement porteur de la direction adjointe.

Madame GROLLEAU propose de procéder au vote.

Les membres de la Commission de la Recherche approuvent avec 27 voix pour, l'élection de Monsieur FAURE à la direction de l'école doctorale ED DSP.

Points non soumis au vote

3. Prospectives et moyens

3.1 Accompagnement des chercheur.e.s au montage de projets de recherche

Arrivée de Mme HERMETET à 14h57

Madame CAMUS explique qu'il s'agit de faire un point d'information sur ce que propose la direction de la recherche en matière d'accompagnement au montage de projet.

Madame GIRAULT indique qu'un certain nombre de formations sont proposées tout au long de l'année à destination de différents publics sur certains sujets. En septembre, la formation concerne les ANR en phase 1. Tous les lauréats des appels à projet ANR et Région sont invités à suivre une formation en novembre pour savoir comment va se dérouler le projet (contrat de travail, achat d'équipement...). Des formations sont aussi mises en place dans le cadre de la préparation PULSAR. En parallèle, il est proposé des formations aux nouveaux MCF pour qu'ils soient au fait avec les outils dont dispose la DRIED et quelques bonnes pratiques leur sont présentées en termes de signature, de délai idéal pour déposer un projet de recherche, etc. La VP Recherche et le VP RH reçoivent les nouveaux MCF pour les accueillir au sein de l'Université. En hiver et au printemps, des formations sont lancées pour présenter le panorama des financements de la recherche et détailler les outils que la direction de la recherche peut mettre à disposition des chercheurs pour les aider à définir une trajectoire de carrière. Madame GIRAULT rappelle que le pôle Partenariat Innovation accompagne les chercheurs dans le cadre des appels à projet nationaux. Les missions de ce pôle sont les suivantes :

- Veille, information et sensibilisation
- Accompagnement au montage des propositions - Respect du cahier des charges
- Contractualisation des financements
- Prise en charge des recrutements sur projet

Par ailleurs, le pôle Cap Europe accompagne les chercheurs dans le cadre des appels à projet européens. Les missions de ce pôle sont les suivantes :

- Veille, Information, Sensibilisation
- Cadrage des idées de projets
- Montage des propositions, aide à la rédaction, relecture
- Aide à la gestion
- Work Package recherche d'EU GREEN
- Tremplin vers Marie-Curie
- Financement de "réunion de consortium"

Madame GROLLEAU pense qu'il était important de rappeler que des équipes support sont en place pour accompagner les chercheurs au dépôt de projets de recherche afin d'aller chercher de nouveaux financements. Il s'agit de développer les ressources propres de l'Université d'Angers, élément important dans la situation financière actuelle, mais également de s'assurer de maintenir le potentiel recherche de l'établissement. Ces financements constituent une reconnaissance pour les équipes et plus largement l'Université d'Angers. La manière dont ces équipes sont sollicitées est aussi importante. Un certain nombre d'appels à projet ne nécessitent pas forcément la validation du responsable

de laboratoire ou de la présidente de l'Université. Les enseignants-chercheurs jouissent ainsi d'une certaine forme de liberté pour aller déposer des projets. Madame GROLLEAU souhaite, à ce propos, faire part d'une situation concernant un projet de recherche abandonné qu'elle a déjà pu décrire dans le cadre du Conseil d'Administration. L'Université doit en effet rembourser une somme de 560 k€ sur l'exercice 2024 alors que la recette était arrivée en 2023. Elle rappelle que chaque collègue a une responsabilité lorsqu'il demande des financements, à commencer par honorer le projet.

Un enseignant-chercheur de Polytech a ainsi déposé et obtenu un projet européen intitulé EQOSAS. Il a obtenu une somme relativement conséquente, de l'ordre de 800 k€, à partager entre tous les partenaires du projet. En parallèle, il a candidaté sur une campagne de promotion interne à l'Université d'Angers mais n'a pas été promu PU. Non-satisfait de ne pas avoir été promu, il a écrit à la Commission Européenne en indiquant qu'il n'allait pas honorer le projet dont il avait été lauréat. Personne d'autre, au sein de son laboratoire ou de l'Université, ne pouvait donner suite au projet, ce qui s'avère problématique. Madame GROLLEAU devine aussi une atteinte à la notoriété de l'établissement vis-à-vis de la Commission européenne. Le pôle Cap Europe a dû réaliser du travail supplémentaire pour négocier avec la Commission européenne et mettre fin au projet. Il faut enfin savoir que l'Université d'Angers doit s'acquitter aujourd'hui de pénalités parce qu'elle n'a pas remboursé la somme de 560 k€ suffisamment vite. Madame GROLLEAU a souhaité rencontrer le collègue en question, en présence du VP RH, pour comprendre comment on en était arrivé là. Il faut absolument que les directeurs d'unité soient sensibilisés à cette problématique pour que les projets d'envergure ne reposent pas sur une seule et même personne.

Madame CAMUS ajoute qu'il est très important de prévenir le plus tôt possible la direction de la recherche d'une volonté de dépôt de dossier, et d'autant plus si celui-ci est d'envergure. Ce n'est pas un souhait de contrôle mais un souhait de discussion approfondie. Certains projets sont déposés sans aucune négociation de moyens, ce qui fait que l'Université d'Angers n'est pas certaine de récupérer des frais de gestion pour les réallouer ensuite à la recherche. Le principe de solidarité est essentiel selon elle.

Madame JACQUES croit qu'il n'est pas toujours simple de trouver dans les unités des collègues qui sont à même de conduire des projets de recherche en raison de la spécialisation de certains chercheurs recrutés. Ces chercheurs possèdent des compétences très particulières qui ne sont pas présentes dans les laboratoires et des collègues ne peuvent pas porter des projets similaires en l'absence des compétences nécessaires.

Madame GROLLEAU entend la remarque mais estime qu'il est nécessaire d'assurer ses arrières lors d'un projet collaboratif. Il faut pouvoir travailler en binôme sur des projets d'ampleur.

3.2 Campagne 2025 des Chaires de Professeurs Junior

Madame GROLLEAU annonce qu'il ne devrait pas y avoir de création de nouvelles Chaires de Professeurs Junior (CPJ) l'année prochaine en raison de la conjoncture actuelle, en contradiction avec l'application de la Loi de Programmation de la Recherche (LPR). Les CPJ

en place continueront d'être financées. Le ministère souhaite tout de même que l'Université fasse remonter des demandes pour l'année 2025.

Madame CAMUS rappelle que les CPJ sont une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire dans les corps de professeur des universités et assimilés ou de directeur de recherche après 3 à 6 ans de pré-titularisation. Une CPJ ne remplace pas un PR recruté via une voie classique. 200 chaires sont prévues en 2025 dont 70 en ONR (Organismes Nationaux de Recherche) et 130 en établissement ESR. Le ministère apporte un montant de 55 k€ par an pour la rémunération de la CPJ et l'ANR apporte un montant de 200 k€ qui sont intégrés dans la convention de financement. Ces 200 k€ permettent de financer des thèses, des post-doctorats, des frais de mission, etc. Le collègue en CPJ a une obligation d'enseignement de 42h maximum pendant la phase de pré-titularisation.

Pour donner une visibilité pluriannuelle aux établissements ayant affiché une trajectoire CPJ, le ministère a introduit une référence théorique au nombre d'enseignants-chercheurs de l'établissement permettant, le cas échéant, de construire une trajectoire a minima sur le triennal 2023-2025. Ainsi, au regard du nombre d'enseignants-chercheurs titulaires de l'Université d'Angers, elle bénéficierait d'un socle de 1 CPJ par an. Il faut pourtant savoir que l'établissement a déjà obtenu 2 CPJ en 2021, 1 CPJ en 2022, 1 CPJ en 2023 et 2 CPJ en 2024. Au bout des 5 ans, la titularisation du collègue intervient si accord entre les deux parties.

Pour l'année 2025, l'Université d'Angers souhaite faire remonter les 2 CPJ suivantes :

- Physiopathologie mitochondriale et thérapies des maladies rares - MITOVASC (classée 1 par le bureau de la CR)
- Interactions métaboliques entre organismes et cellules - IRHS/CRCI²NA (classée 2 par le bureau de la CR)

Le classement sera formellement adopté par le Conseil académique du 5 novembre 2024.

Une autre CPJ serait positionnée sur l'année 2026 malgré les incertitudes, autour de la thématique d'éco-responsabilité et tourisme. Cette thématique avait été positionnée par l'équipe précédente et un contact avait été pris avec le laboratoire ESO pour le portage de cette chaire. Or, le conseil d'unité avait émis un avis défavorable. La gouvernance s'était alors tournée vers le laboratoire GRANEM qui a émis récemment un avis favorable malgré des discussions en interne. Le laboratoire a fait part de sa volonté que le support de CPJ ne se substitue pas à d'autres supports de personnels adossés au GRANEM. Les collègues ne souhaitent pas que ce mode de recrutement remplace le mode de recrutement traditionnel dans la stratégie du GRANEM. Ils veulent enfin que le profil du poste soit travaillé de façon à créer une dynamique collective avec les autres chercheurs impliqués dans cette thématique. Madame CAMUS entend parfaitement les craintes et le besoin d'explications de la part de certains collègues concernant ces CPJ. Elle signale tout de même que tous les laboratoires qui sont porteurs d'une CPJ sont très satisfaits de la présence du collègue dans leur unité de recherche.

Monsieur TAILLEFAIT demande sur quel financement est la masse salariale de la CPJ. Est-ce l'Etat qui subventionne la totalité de la CPJ, de la prise de poste de PR et sur toute sa carrière ?

Madame CAMUS explique que 55 k€ sont apportés par le ministère pendant la phase de pré-titularisation, ce qui couvre la quasi-totalité de la masse salariale. En revanche, une fois que le collègue est titularisé, le ministère diminue son financement et l'Université doit apporter un complément.

Monsieur TAILLEFAIT estime que ce mode de recrutement court-circuite les modes de promotion des collègues MCF et c'est la raison pour laquelle certaines universités ont refusé de mettre en place ce type de chaire. Les CPJ deviennent PR nettement plus rapidement que les MCF.

Madame CAMUS souligne que des engagements sont demandés aux collègues CPJ pendant leurs 5 années de pré-titularisation. Elle cite des exemples de critères présents dans certaines conventions : au moins une publication par an dans des revues classées Q1, au moins une présentation par an à partir de n+1 et au moins une invitation à une conférence internationale, la participation à au moins un consortium et dépôt d'un projet à partir de n+3, la participation à au moins un événement grand public par an, la rédaction d'au moins deux articles dans une revue grand public du type *The Conservation*, la création d'au moins un support de communication sur la durée du projet, au moins 50 % des enseignements dispensés en anglais, 100 % des supports pédagogiques disponibles sur la plateforme e-pédagogie, la participation à l'encadrement d'au moins un groupe projet d'étudiants par an, la réalisation de plus de 50 % des enseignements dans une approche par compétences, etc.

Dès lors, elle constate que les exigences sont très élevées pour ces candidats. Il est ainsi difficile de ne pas les titulariser au bout des cinq ans s'ils ont rempli toutes ces conditions. Madame CAMUS peut aussi concevoir que des collègues MCF aient des dossiers de très bon niveau au bout de 5 années mais n'arrivent pas à passer PR aussi rapidement.

Monsieur TAILLEFAIT prend l'exemple des CPJ en droit et indique que la plupart d'entre elles sont des docteurs qui n'ont pas été qualifiés au CNU et qui le sont au bout de trois ans en raison de la CPJ. Il trouve ce système injuste et répète que les CPJ court-circuitent le système de recrutement à des postes de haut-niveau dans la fonction publique.

Madame GROLLEAU rappelle que rien n'oblige à titulariser le candidat, et ce dernier peut mettre un terme à la chaire de lui-même. Il faut aussi savoir que des collègues talentueux à l'international, qui possèdent déjà une certaine expérience, ont candidaté sur des CPJ dans d'autres disciplines, au-delà du droit. Elle évoque même des négociations au niveau de l'Université sur la rémunération de ces CPJ en raison de la grande qualité des candidats. Ce n'est pas simplement recruter un collègue en plus mais aussi aller chercher un collègue qui dispose des spécificités à l'international et lui donner une chance d'exprimer ses talents au sein des équipes de l'Université d'Angers.

Monsieur TAILLEFAIT signale que l'Université dispose aussi de collègues talentueux en interne.

Madame CAMUS le conçoit mais souligne à nouveau que les directions des unités de recherche de l'Université d'Angers qui ont obtenues une CPJ sont très satisfaites des collègues recrutés. L'objectif est de soutenir ces unités de recherche qui ont déjà une dimension internationale relativement forte et veulent asseoir leur position. Le fait d'avoir

une CPJ est très valorisé auprès des ONR pour répondre à des appels à projet de grande envergure. Personne n'a forcé les laboratoires concernés à faire remonter des demandes de CPJ. Madame CAMUS ne dit pas non plus que les CPJ constituent le dispositif parfait par excellence.

Madame FASSOT précise que son propos ne vaut que pour le domaine de la santé étant donné que les critères sont un peu particuliers par rapport aux autres spécialités. Elle est en lien avec Oksana KRUPKA qui a été recrutée en tant que CPJ au laboratoire MINT en 2022. Elle confirme que ce ne sont pas des collègues en début de carrière étant donné qu'elle gérait déjà une équipe en Ukraine et assurait énormément d'encadrements. Elle apporte quelque chose de nouveau au laboratoire et c'est cette nouveauté qui est importante pour sortir de ce qui est fait à l'Université d'Angers. L'aspect international des profils est également un point positif. Madame FASSOT ne voit pas d'inconvénients à ce que ces collègues deviennent PR au bout de 5 ans.

Monsieur PAGANO note que les collègues en CPJ ont des conditions de travail bien meilleures en recherche que les autres enseignants-chercheurs, ce qui leur permet de booster la recherche. La question qui se pose n'a pas véritablement trait aux personnes mais plutôt au dispositif, notamment d'un point de vue financier. Il comprend que l'Université d'Angers ne dépense pas énormément d'argent dans la phase de pré-titularisation et beaucoup plus lors de la titularisation. Il faudrait savoir si l'Université dispose des moyens financiers pour payer ces collègues alors que la gouvernance explique dans le même temps qu'il est nécessaire de restreindre la masse salariale dans le contexte actuel. Par ailleurs, monsieur PAGANO souhaite savoir si l'établissement a la certitude qu'il n'y aurait aucune CPJ en 2025.

Madame GROLLEAU pense qu'il n'y en aura pas car elles n'apparaissent pas dans le projet de loi de Finances qui sera prochainement votée. Pour autant, l'Université fait le choix de remonter des demandes au cas où. Concernant l'aspect financier, c'est plutôt l'emploi dans l'ESR qui est à interroger. Elle craint en effet qu'il n'y ait plus de créations de postes dans les années à venir et qu'il n'y ait que du remplacement de départs à la retraite. Même les créations de postes sur ressources propres sont en danger étant donné qu'il faudrait assurer les ressources propres à long terme. Les CPJ restent par ailleurs des postes qui sont co-financés.

4. Affaires doctorales

4.1 Procédure de demande d'inscription à l'HDR

Madame CAMUS rappelle qu'il existe trois phases dans le cadre de la procédure de demande d'inscription à l'HDR : avant l'inscription ; après l'inscription ; soutenance. Pour l'Université d'Angers, l'inscription est autorisée par la présidente sur proposition du CAC Restreint. Le candidat se lance ensuite dans la préparation de son manuscrit. Si les trois rapporteurs donnent un avis favorable, le candidat est autorisé à soutenir son HDR. L'idée est aujourd'hui de discuter en Commission de la recherche de la phase "avant inscription". Actuellement, le CAC restreint s'appuie sur deux avis de rapporteurs externes dont les noms sont proposés par la direction de l'ED concernée et un avis d'un membre du CAC restreint. Le CAC restreint apprécie la demande d'autorisation d'inscription à l'HDR au

regard des critères suivants : le diplôme, une formation à l'intégrité scientifique et à la science ouverte, un niveau scientifique, une qualité des recherches et une capacité à encadrer des jeunes chercheurs. Or, le CAC restreint n'a pas réellement connaissance de ces critères pour l'instant pour évaluer les dossiers des candidats. Les critères sont aussi difficilement comparables d'une discipline à une autre. C'est la raison pour laquelle d'autres universités font le choix de s'appuyer sur des avis de regroupements de personnes du champ disciplinaire du candidat.

Le Mans Université a par exemple mis en place des commissions consultatives d'établissement, chacune réunissant un ensemble de collègues de l'établissement, HDR ou PR, de la discipline et de disciplines connexes. Si la commission consultative d'établissement donne un avis favorable, le candidat effectue une présentation de son projet d'HDR en CAC restreint. Suite à cette présentation orale, le CAC restreint rend un avis.

A Nantes Université, le filtre d'entrée passe par l'ED. Un avis du directeur de laboratoire du candidat est donné et transmis à l'ED qui récupère aussi le pré-rapport du candidat. Des critères sont ensuite utilisés par ED pour que le dossier du candidat puisse être évalué au regard de ces critères. L'avis de l'ED est transmis au CAC restreint qui prend une décision.

Madame CAMUS propose, pour l'Université d'Angers, de mobiliser les ED afin qu'elles puissent prendre en compte les spécificités de la discipline. L'idée pourrait être de retirer un des deux rapporteurs externes car ceux-ci ont généralement un avis convergent. Par ailleurs, il serait demandé l'avis de la direction de l'ED (bureau de l'ED ou du conseil de site angevin de l'ED). Elle a évoqué ce projet fin septembre en CAC restreint et les réactions n'ont pas été très positives vis-à-vis de la place des ED dans ce processus. Elle s'interroge sur cette défiance des collègues à l'égard des ED, sachant que l'ED ne donne qu'un avis et que le CAC restreint reste souverain. Madame CAMUS souhaite aussi mettre en place des recommandations spécifiques au champ disciplinaire pour que les candidats sachent sur quels points ils pourraient éventuellement s'améliorer.

Monsieur CLERE rappelle que le fait d'associer les ED à cette procédure d'inscription s'explique aussi par le fait qu'elles gèrent le suivi des doctorants. Il peut être intéressant d'associer les directions d'ED à l'autorisation d'inscription à l'HDR des futurs encadrants de doctorants. Par ailleurs, la procédure présentée aujourd'hui est travaillée depuis plusieurs mois en lien direct avec les responsables des ED.

Madame JACQUES n'a pas très bien compris quels seraient les critères utilisés par l'ED. Elle estime que les rapporteurs externes, qui sont de la même discipline que le candidat, sont les mieux placés pour donner un avis. Elle ne voit pas d'inconvénients pour demander l'avis de l'ED mais ne voit pas en quoi il serait plus pertinent que celui des rapporteurs externes.

Madame GROLLEAU avoue qu'elle n'est pas forcément favorable pour créer une nouvelle commission. Il est tout à fait possible de rester dans le fonctionnement actuel.

Madame CAMUS précise que certains rapporteurs externes demandent le positionnement et les exigences de l'Université d'Angers car les critères, principes et exigences pour

s'inscrire à l'HDR ne sont pas identiques selon les établissements. Il faudrait pouvoir se mettre d'accord sur la direction que l'on souhaite donner aux demandes d'inscription à l'HDR.

Monsieur FASQUEL est plutôt favorable à mettre dans la boucle les ED. Pour autant, il croit que le poids des avis des rapporteurs externes est très important étant donné qu'il s'agit d'experts de la discipline qui ne sont pas très nombreux en interne. Le fait de faire appel à eux évite par ailleurs tout conflit d'intérêt avec le candidat.

Madame HERMETET est d'accord sur l'intérêt d'associer les ED. Elle signale aussi que toutes les sections CNU n'ont pas forcément les mêmes exigences au sein d'un même champ disciplinaire. Il faut donc réaliser un travail en liaison avec les sections CNU et clarifier la relation avec ce que demandent les différentes sections.

Madame CAMUS pense que tout dépend de la façon dont sont formulées les préconisations.

Monsieur DUHAMEL croit que l'avis de l'ED ne lui semble pas forcément utile car les rapporteurs externes sont davantage adaptés pour apporter un avis. Néanmoins, l'ED peut avoir son rôle sur certains éléments plus complexes, en particulier pour des collègues hors UA qui souhaiteraient s'inscrire en HDR, et venir en soutien de la présidence. Chaque ED peut aussi mettre en place une grille de critères.

Départ de Mme GROLLEAU à 16h08

Monsieur CANEVET note que cette question touche à de nombreux éléments comme l'évaluation des activités de recherche, la progression de carrière des MCF et des chargés de recherche et la gestion des exceptions dans l'ESR. On sait très bien que des collègues ont des comportements déviants et on ne traite pas ces difficultés, ce qui lui pose question. Il reconnaît l'importance du travail réalisé au sein des ED et souhaite aussi remercier madame CAMUS d'avoir été transparente et d'avoir évoqué ce sujet en CAC restreint alors qu'il n'était pas encore mûr. Monsieur CANEVET comprend que le fait d'édicter des recommandations pourrait être intéressant. Pour autant, il est farouchement contre toute recommandation chiffrée. On n'est pas à l'abri que des directeurs d'ED ne souhaitent pas assumer ces prises de responsabilité et préfèrent se cacher derrière une liste de critères objectifs. Par ailleurs, tous les rapporteurs du CAC restreint ont des personnalités différentes avec des personnes qui s'opposent facilement contrairement à d'autres. Il n'est pas évident pour un membre du CAC restreint de s'opposer aux avis extérieurs. Si la proposition est retenue, il devra dorénavant potentiellement s'opposer à l'avis des collègues de l'ED, ce qui rendra le rôle du membre du CAC restreint d'autant plus difficile. Pour autant, le fait de solliciter l'ED voire d'autres experts extérieurs en cas de problème serait une excellente idée.

La question de l'encadrement a été évoquée et tous les collègues avec qui il a pu échanger sur cette question trouvent ahurissants que le nombre de co-encadrements puisse intervenir dans le raisonnement. Tous les MCF ou CR n'ont en effet pas la chance de co-encadrer des thèses immédiatement. On risque aussi de créer des différentiels entre petites unités où il y aurait peu d'encadrements à se partager et grandes unités de recherche. Enfin, il rappelle que l'Université d'Angers s'est engagée à renforcer l'utilisation

de critères qualitatifs, de manière responsable, avec l'apport de critères quantitatifs lorsque cela est approprié. Monsieur CANEVET estime donc que les critères quantitatifs enferment les collègues dans des décisions qui leur échappent. Sa suggestion est de prendre le temps d'identifier ce qui se fait ailleurs, au-delà de Nantes Université et du Mans Université, pour s'en inspirer, et de communiquer avec l'ensemble des collègues dont les directeurs d'unité. Une piste serait aussi de travailler en collaboration avec l'ED pour se mettre d'accord sur des critères purement qualitatifs.

Départ de M. AMIARD à 16h18

Madame CAMUS précise que prévoir des préconisations permettrait de mieux gérer les cas exceptionnels mais aussi de se positionner. Il est aussi tout à fait possible de ne pas écrire de critères quantitatifs mais il faut donner les règles du jeu aux candidats. Elle reconnaît qu'il n'est pas forcément facile pour un jeune chercheur de co-encadrer une thèse. Elle trouverait enfin dommage que les collègues de l'ED et les membres du CAC restreint n'arrivent pas à travailler ensemble.

Monsieur CLERE entend une certaine défiance à l'égard des collègues directeurs d'ED, ce qui l'interpelle. Il tient donc à rappeler tout le travail qu'ils réalisent et le soutien qui doit leur être apporté dans le travail qu'ils font au quotidien pour encadrer les doctorants. Lors de la précédente mandature, une alerte a été remontée des directions des ED sur le fait qu'un certain nombre de collègues demandaient leur HDR très rapidement après avoir obtenu leur thèse, ce qui créait une différence entre les candidats à l'HDR. C'est la raison pour laquelle il a été émis l'idée de recommandations à destination des candidats. Chacun est bien entendu assez intelligent pour apprécier ces recommandations qui sont aussi destinées à expliquer aux candidats certains critères d'exigence. Il rejoint aussi l'intervention de la présidente sur l'idée de ne pas créer une nouvelle commission. En revanche, il lui semble intéressant de pouvoir associer des membres extérieurs et les ED. Il entend aussi les remarques qui ont été faites. Enfin, sur les problématiques liées à d'éventuelles déviances, il pense qu'il est possible de compter sur les ED pour alerter sur les problèmes rencontrés avec certains encadrants.

Monsieur CANEVET a beaucoup de doutes sur le fait que le système universitaire permette de faire remonter efficacement les problèmes, et ne pense pas forcément aux ED mais aussi aux laboratoires, aux départements, etc. Il a d'ailleurs souvent entendu dire de la part de la gouvernance qu'elle avait connaissance des problèmes beaucoup trop tardivement.

Madame CAMUS assure que l'idée n'est pas d'inscrire des critères barrières comme on a pu l'entendre sur un cas à Nantes Université par exemple. Ce n'est pas la philosophie du principe telle qu'il a été présenté. En conclusion, elle a quand même l'impression que les avis sont divergents autour de cette question de procédure de demande d'inscription à l'HDR et annonce que des propositions seront faites lors du prochain CAC avant mise au vote.

Monsieur CANEVET propose déjà que les membres de la Commission de la recherche soient destinataires de la liste des recommandations actuelles par ED. Dans certains cas, on pourra constater que les recommandations sont suffisamment souples pour ne pas créer

d'injustices et pour tenir compte des multiples profils de carrière. En cas de problème au niveau d'une ED, une discussion devra s'engager avec l'ED en question.

Monsieur CLERE explique qu'elles existent déjà et sont consultables sur le site de chacune des ED.

4.2 Résultats thèse handicap

Madame CAMUS rappelle que deux candidatures aux contrats doctoraux handicap avaient été remontées cette année au ministère mais aucune des deux n'a été retenue. Elle souligne toutefois que le ministère avait soutenu une thèse handicap proposée par l'Université d'Angers en 2023.

Départ de M. TAILLEFAIT et Mme LAMBERT-WIBER à 16h42

4.3 Bilan des financements de thèses

Monsieur CLERE liste les contrats doctoraux par type de financement pour la promotion 2024-2025 :

- 19 contrats doctoraux ED,
- 3 contrats doctoraux UA-ALM,
- 8 contrats doctoraux UA-Région,
- 4 contrats doctoraux UA-autres établissements,
- 2 contrats doctoraux EUR LUMOMAT,
- 3 contrats doctoraux ANR,
- 5 contrats doctoraux sur projets européens,
- 4 contrats doctoraux EU GREEN,

4.4 Contingents contrats doctoraux et financement contrats doctoraux

Madame CAMUS présente la répartition des contrats UA pour l'année 2025 : 19 contrats doctoraux ED et 9 contrats doctoraux UA sur projet dont 1 allocation handicap, 1 contrat fléché en co-financement EUR LUMOMAT, 2 contrats fléchés EU GREEN, 1,5 contrat fléché CPJ et 1,5 contrat maximum fléché sur des contrats post-doctoraux. Il est vrai que l'Université d'Angers rencontre des problèmes en termes de masse salariale. Pour autant, elle fait le choix de miser sur la jeunesse, et donc sur les doctorants, étant donné qu'il est programmé un nombre important de départs à la retraite d'enseignants-chercheurs dans les prochaines années.

4.5 Indicateurs du pôle doctoral d'Angers

Monsieur CLERE présente les indicateurs du collège doctoral pour l'année 2023-2024 qui portent sur les inscriptions et les thèses soutenues. Depuis 2021, le nombre de doctorants inscrits à l'Université d'Angers diminue assez fortement (480 en 2021 à 323 en 2024), à

l'instar de l'évolution à l'échelle nationale. Cette diminution s'explique notamment par un nombre de soutenances relativement élevées depuis plusieurs années. Les voyants sont notamment à l'orange pour les ED BS et STT. Depuis 2022, le nombre de primo-entrants est sensiblement équivalent (80 en 2022, 96 en 2023, 83 en 2024). Le nombre de soutenances est particulièrement élevé depuis 2020 avec plus d'une centaine de doctorats soutenus chaque année. La durée moyenne du doctorat est de 50,18 mois en 2023. Au niveau national, la durée moyenne est de 40 mois pour les sciences dites fondamentales et de 52 mois pour les sciences humaines et sociales. 11 doctorants ont abandonné leur thèse en 2023-2024.

On compte 5,24 % de doctorants qui sont inscrits au-delà de la 6^{ème} année, pourcentage qui a diminué assez significativement ces dernières années du fait de mesures d'accompagnement qui ont été proposées par l'ancienne directrice du collège doctoral. Ces mesures visent à alerter les équipes encadrantes et les doctorants pour faire en sorte que les soutenances se déroulent de manière effective. En 2024, on trouve davantage de doctorantes (53 %) que de doctorants (47 %), ce qui est l'inverse au niveau national (47 % de doctorantes et 53 % de doctorants). Monsieur CLERE souligne que l'ensemble des doctorants disposent d'un financement pour réaliser leur thèse, même s'il s'agit de ressources familiales pour 36 d'entre eux. 60 % des doctorants ont suivi un M2 en France et 40 % sont des doctorants internationaux, notamment en provenance d'Afrique et assez peu en provenance d'Europe au sens large. À ce propos, l'objectif est d'augmenter l'attractivité de l'Université d'Angers en Europe dans les prochaines années via le COFUND BREATH et EU GREEN. Il y avait 40 cotutelles en 2023-2024, dont la moitié avec des universités africaines. L'Université d'Angers compte 4 doctorants en situation de handicap même si le soutien du ministère n'a pas toujours été optimal pour bénéficier de contrats doctoraux handicap. L'établissement a donc fait le nécessaire pour pouvoir accompagner ces doctorants, avec 2 d'entre eux qui ont soutenu en 2022 et 2023. Il est intéressant de noter que ces diplômés ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de disposer de postes de MCF sur des supports de personnels en situation de handicap.

Les conclusions et perspectives sont les suivantes :

- Améliorer l'attractivité des doctorants : Europe (EU GREEN, COFUND), bourses Eiffel, Programme PHC
- Améliorer le suivi des doctorants pour éviter les abandons : Vigilance sur les années 2 et 3 ; Importance des Comités de Suivi Individuel (CSI)
- Conditions d'inscription plus rigoureuses de la part des ED (financements)
- Environ 90 % de doctorants financés (les 10 % restants sur ressources personnelles)
- Stabilisation du nombre élevé de soutenances
- Poursuite de la revalorisation des contrats doctoraux
 - 2 044,12 € brut à compter du 1^{er} janvier 2023
 - 2 100 € brut à compter du 1^{er} janvier 2024
 - 2 200 € brut à compter du 1^{er} janvier 2025
 - 2 300 € brut à compter du 1^{er} janvier 2026

Madame FASSOT aimerait savoir si l'Université d'Angers dispose du même nombre de contrats année après année.

Monsieur CLERE explique que les 27 contrats présentés dans le point précédent sont pourvus tous les ans. Les autres financements (ANR, Europe...) sont fluctuants selon les réussites aux appels à projet.

Monsieur STUPFLER s'interroge sur les différences entre les allocations UA-ED et les allocations UA sur projet.

Monsieur CLERE répond que la principale différence a trait au fait que les allocations UA-ED sont des financements à 100 % et les allocations UA sur projet sont des demi-financements. Il ajoute que l'allocation UA Handicap est financée à 100 %.

4.6 Rentrée doctorale / Conférence sur les transitions

Départ de M. PAGANO à 17h09

Monsieur CLERE liste les évènements qui auront lieu en 2024-2025 :

- Journée de rentrée : Jeudi 14 novembre 2024 à partir de 9h ; Site : Faculté des Sciences – bâtiment A ; Thème de la journée : Recherche et transitions - Conférence organisée par le Pr Olivier HAMANT
- MT180 : Finale locale le 4 mars à partir de 18h – La Parenthèse ; Finale régionale le 18 mars – Cinéma Pathé Gaumont
- Cérémonie de remise des diplômes : Jeudi 19 juin 2025 (lieu à définir)

Par ailleurs, il présente une déclinaison de MT180 à l'échelle du consortium EU GREEN. Le PhD Council qui regroupe les collèges doctoraux des 9 établissements a en effet réfléchi à un évènement du type MT180. Les doctorants sont conviés à participer à ce dispositif. Ils peuvent réaliser des vidéos de 3 minutes pour présenter leur projet de thèse qui seront évaluées par un comité ad hoc. À l'issue de cette première étape, 3 doctorants de l'Université d'Angers seront invités à la Summer School de juin 2025 à Parme pour la finale à l'échelle du consortium.

Départ de M. FASQUEL à 17h14

4.7 Autres financements de thèse (COFUND, ex-UBL)

Madame CAMUS effectue une présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt COFUND BREATH. Les thèses sont co-encadrées par un collègue HDR de SHS, un collègue HDR de santé et une personne non-académique avec une dimension internationale. Une première cohorte de 10 doctorants est prévue (une autre de 10 doctorants interviendra ensuite). L'objectif consiste à attirer des jeunes chercheurs internationaux prometteurs. Les candidats doivent disposer d'un diplôme de Master ou être en cours d'obtention de ce diplôme. Aucun critère lié à l'âge et à la nationalité ne s'applique mais les candidats doivent respecter une règle de mobilité, à savoir qu'ils ne doivent pas avoir vécu ou suivi leurs études plus de 12 mois en France pendant les trois dernières années. La clôture de l'AMI

a été fixée au 30 novembre 2024 et la sélection des sujets aura lieu avant la fin de l'année. Les lauréats seront connus en juin 2025 pour un début des thèses en octobre 2025.

Monsieur CLERE annonce que Sébastien FLEURET, coordinateur du projet, va se déplacer sur chacun des sites, dans les laboratoires, pour échanger avec les responsables scientifiques et apporter une aide au montage de projet.

Madame CAMUS identifie aussi un reliquat de ressources financières de l'ex-UBL (Université Bretagne Loire) qui va permettre de financer 8 demi-contrats doctoraux. L'appel a été lancé le 4 octobre 2024 et la condition est que les porteurs de projet doivent avoir obtenu leur cofinancement pour mars 2025. Il faut que les sujets s'inscrivent dans les stratégies nationales d'accélération dans le cadre de France 2030, ce qui est relativement large..

Monsieur CANEVET croit savoir que le cofinancement pourrait provenir d'EU GREEN. Dans ce cas, il faudrait pouvoir communiquer sur ce point.

Madame CAMUS confirme mais il faudrait aussi pouvoir statuer sur les demi-financements EU GREEN avant le mois de mars.

Madame MANCEAU présente enfin une action du programme Horizon Europe, à savoir l'action Marie Curie. L'idée est de pouvoir financer des consortiums internationaux autour d'un projet de recherche et de formation à la recherche. Ces consortiums proposent un projet collaboratif de recherche et de formation sur un sujet de leur choix, à destination d'un certain nombre de doctorants internationaux qui seront recrutés dans le cadre du projet.

- Les Doctoral Networks – Standard (DN) : recruter des doctorants inscrits dans un programme doctoral dans un État membre de l'Union européenne ou Pays associé à Horizon Europe.
- Les Doctoral Networks – Joint Doctorates (DN-JD) : recruter des doctorants inscrits dans au moins deux programmes doctoraux différents dont au moins un dans un État membre de l'Union européenne ou Pays associé à Horizon Europe, en vue de l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint.
- Les Doctoral Networks – Industrial Doctorates (DN-ID) : recruter des doctorants qui devront être inscrits dans un programme doctoral d'un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé à Horizon Europe et passer au moins 50% de leur temps de travail dans le secteur non académique (par exemple : entreprises, collectivités territoriales, musées, hôpitaux).

Le consortium doit être composé de trois établissements de trois pays européens différents. Il existe des outils qui permettent de préparer au mieux le montage de ces projets, notamment l'ANR qui propose d'obtenir du financement en amont pour constituer le meilleur consortium possible et aider à la rédaction du projet.

Madame MANCEAU évoque également des financements, d'un montant de 30 000 € au maximum, pour de la formation via les modules Jean Monnet. Ces programmes durent trois ans et il est demandé de fournir au moins 40 heures d'enseignement par année académique sur une thématique en lien avec les études européennes. Ces financements

sont éligibles à la formation doctorale mais sont encore sous-utilisés à l'Université d'Angers.

Départ de M. MILLOT à 17h31

5. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h35.

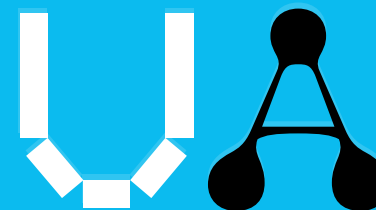
La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

6. ANNEXE : diaporama de la séance du 21 octobre 2024

Commission recherche du 21 octobre 2024



université
angers



Ordre du jour

Points soumis au vote

1. **Procès-verbaux de la CR**
2. **Vie des écoles doctorales**
 - Changement direction ED SIS
 - Changement direction ED DSP

Points non soumis au vote

1. **Prospective et moyens**
 - Accompagnement au montage de projet
 - Information Chaire Professeur Junior
2. **Affaires doctorales**
 - Procédure de demande d'inscription à l'HDR
 - Résultats thèse handicap
 - Bilan des financements obtenus
 - Contingents contrats doctoraux et financement contrats doctoraux
 - Indicateurs du pôle doctoral d'Angers 2023-2024
 - Rentrée doctorale / Conférence sur les transitions
 - Autres financements de thèses

Informations générales

Points soumis au vote

Procès-verbaux

- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 2 avril 2024 – vote
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 13 mai 2024 – vote
- Procès-verbal de la Commission de la Recherche du 1^{er} juillet 2024 – vote

VOTE

Vie des écoles doctorales

1. Changement direction ED SIS
2. Changement direction ED DSP

En consultation sur plateforme :
CV et décision conseil ED

Changement de direction Ecole doctorale SIS

- 1 candidature reçue
- Délibération conseil de l'ED SIS : 01/10/2024

Frédéric Grondin
Directeur ED SIS



Directeur de la formation
à l'École Centrale Nantes

Proposition du nouveau directeur :
Guillaume Racineux

Changement de direction Ecole doctorale DSP

- 1 candidature reçue
- Délibération conseil de l'ED DSP : 10/10/2024

Mylène Le Roux
Directrice ED DSP



Responsabilités
pédagogiques Faculté de
droit Nantes Université

Proposition du nouveau directeur :
Bertrand Faure

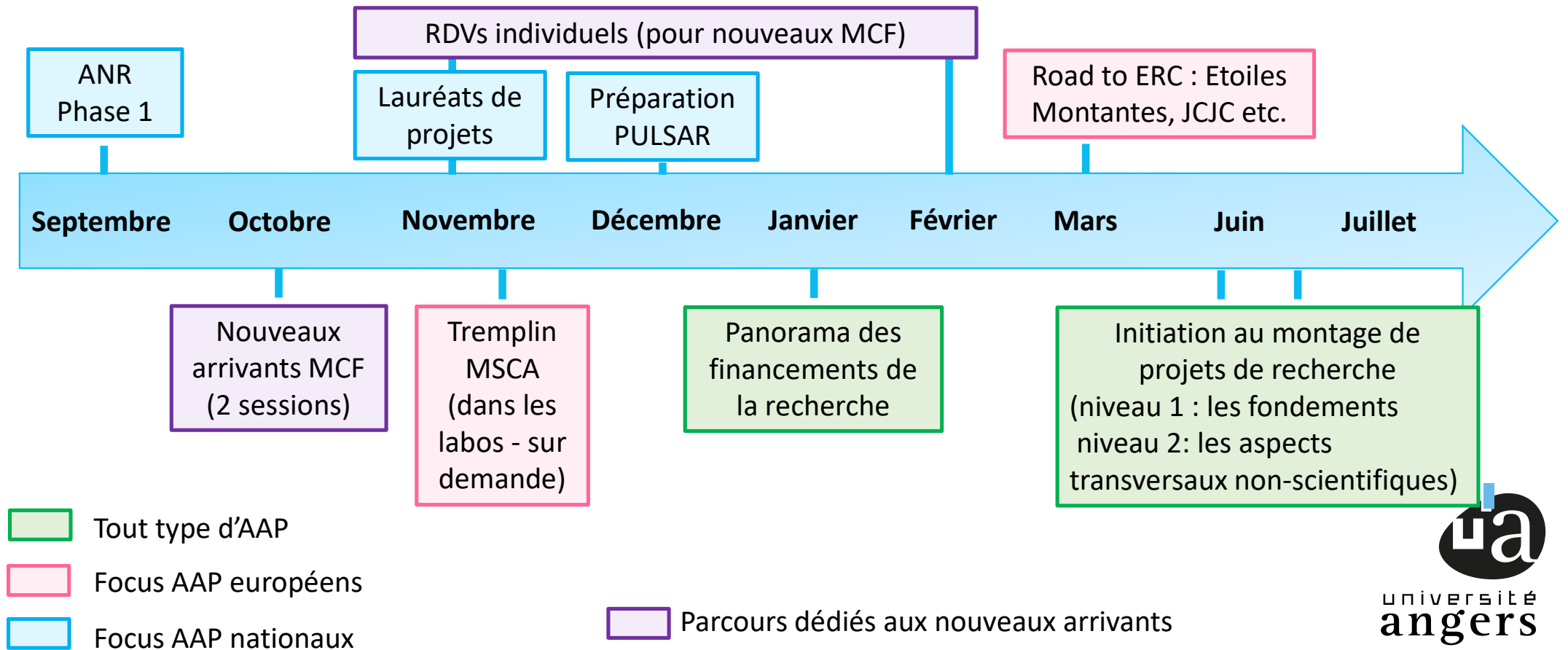
**Points non soumis au
vote**

Prospective et moyens

1. Accompagnement au montage de projet
2. Information Chaire Professeur Junior

Accompagnement au montage de projet

Sessions d'information/formation au montage de projet



Les services supports

AAP nationaux : pôle Partenariat Innovation

partenariat-innovation@univ-angers.fr

Missions :

- Veille, information et sensibilisation
- Accompagnement au montage des propositions - Respect du cahier des charges
- Contractualisation des financements
- Prise en charge des recrutements sur projet

Les services supports

AAP européens (principalement Horizon Europe et Erasmus+) : **Pôle Cap Europe**

cap-europe@univ-angers.fr

Missions :

- Veille, information et sensibilisation
- Cadrage des idées de projets
- Montage des propositions, aide à la rédaction, relecture
- Aide à la gestion
- Work Package recherche d'EU GREEN

Les dispositifs spécifiques Cap Europe:

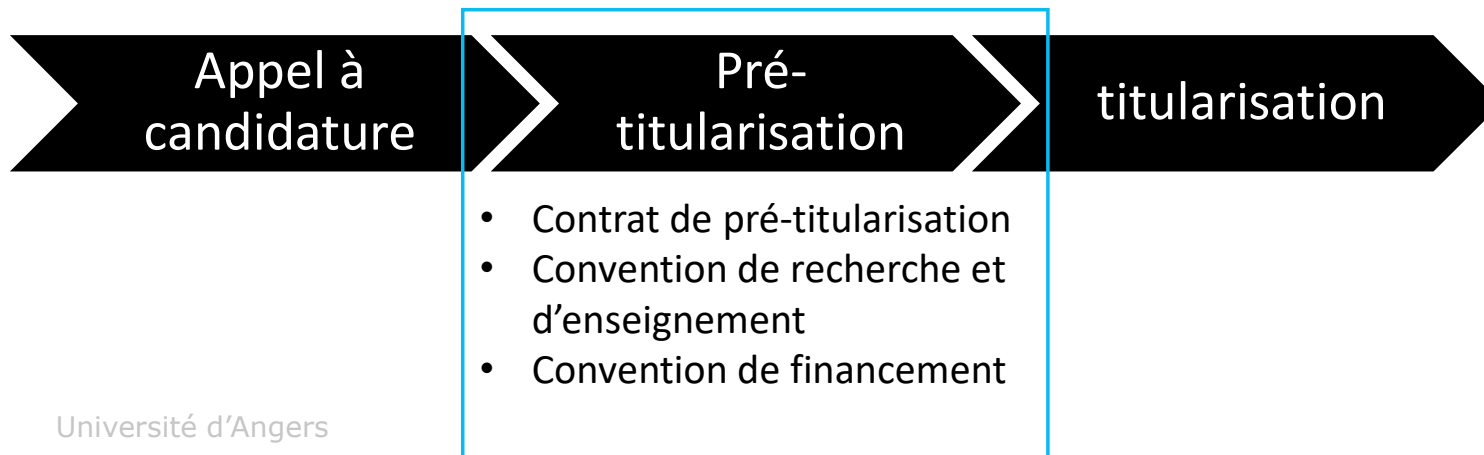
- Tremplin vers Marie-Curie
- Financement de « réunion de consortium »

Information CPJ

Chaire Professeur Junior

Chaire Professeur Junior

- **Depuis 2021, nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche pour accéder à un emploi titulaire** dans les corps de professeur des universités et assimilés ou de directeur de recherche après 3 à 6 ans de pré-titularisation.
- 200 chaires prévues en 2025 (70 en ONR et 130 en établissement ESR)
- Financement Ministère = Rémunération CPJ 55 k€
- Financement ANR – 200k€ => Convention de financement
- Obligation d'enseignement 42h max pendant pré-titularisation



CPJ Campagnes 2023-2025 Arbitrage MESRI

Retour arbitrages MESRI / DGRI 2023

Pour donner une visibilité pluriannuelle aux établissements ayant affiché une trajectoire CPJ à la suite de la circulaire de juillet dernier, **une référence théorique au nombre d'enseignants-chercheurs de votre établissement a été introduite permettant, le cas échéant, de construire une trajectoire a minima sur le triennal 2023-2025.** Cette méthode a été présentée et discutée avec les différentes conférences d'établissements.

Ainsi, au regard du nombre d'enseignants-chercheurs titulaires de votre établissement, et afin de vous apporter une visibilité pluriannuelle, nous vous informons que votre établissement **bénéficie d'un socle de 1 CPJ par an, en 2024 et en 2025. (*)**

() sous réserve des crédits qui seront inscrits en lois de finances et du dépôt de vos candidatures/profil*

Récapitulatif CPJ 2021-2024

CPJ	Unité de recherche	Nom	Recruté en	Thématique	Durée
2021	IRHS	Maël Baudin	2022	«Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées »	5 ans
	MINT	Oksana Krupka	2022	« Polymedchem : élaboration de polymères biocompatibles et biodégradables, jouant le rôle de vecteur d'un principe actif, pour le libérer de manière sélective et contrôlée grâce à l'application d'un stimulus »	4 ans
2022	LPG	Inge Van Dijk	2022	« Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères »	5 ans
2023	TEMOS	Véronique Blanchard	2023	« Child Studies. Anthropologie et histoire de l'enfance et de la jeunesse »	6 ans
2024	LAREMA	Paul Thevenin	Sept 2024	« Structures branchantes et probabilités »	5 ans
	Moltech Anjou	Recrutement en cours	Sept 2024	« Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques »	5 ans

CPJ Campagnes 2023-2025 calendrier prévisionnel

CPJ obtenues depuis campagne 2021-2022

- CPJ 2021 : IRHS. M Baudin recruté en 2022
- CPJ 2021 : MINT. O Krupka recrutée en 2022
- CPJ 2022 : LPG. I Van Dijk recrutée en 2022
- CPJ 2023: TEMOS. V Blanchard recrutée en 2023
- CPJ 2024 : MOLTECH. Recrutement en cours
- CPJ 2024 : LAREMA. P Thevenin recruté en 2024



	2023	2024	2025	2026
Nbre de CPJ	1	2	2	?
Domaines de recherche	CPJ : Histoire et anthropologie de l'enfance et de la jeunesse	CPJ : Elaboration, optimisation et caractérisation de dispositifs électroniques organiques CPJ : Mathématiques (géométrie algébrique ou probabilités)	CPJ : Physiopathologie mitochondriale et thérapies des maladies rares CPJ : Interactions métaboliques entre organismes et cellules (interface Biologie Végétale / Santé)	CPJ : Eco-responsabilité et tourisme

⇒ **2025 : déposer deux demandes pour l'UA**

Classement proposé par le Bureau de la CR pour le CAC du 05.11.2024:

- 1 – Physiopathologie mitochondriale et thérapies des maladies rares - MITOVASC
- 2 - Interactions métaboliques entre organismes et cellules – IRHS/CRCI²NA

CPJ 2025

	T 3 2024	T 4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025	2026	2027
CPJ 2025	Confirmer demande de CPJ	 Saisie demandes CPJ sur dialogue : 05.11	Publication arrêté CPJ	Sélection candidats		 Contrat de pré-titularisation signé le 15.12 max		

- . Echange avec les porteurs de projets en cours. Retour des fiches le 15 octobre
- . Document stratégique en cours de rédaction
- . Vote du classement en CAC du 05.11.2024
- . Dépôt des dossiers : 05.11.2024

Affaires doctorales

1. Procédure de demande d'inscription à l'HDR
2. Résultats thèse handicap
3. Bilan des financements obtenus
4. Contingents contrats doctoraux et financement contrats doctoraux
5. Indicateurs du pôle doctoral d'Angers 2023-2024
6. Rentrée doctorale / Conférence sur les transitions
7. Autres financements de thèses

Etude préalable aux demandes d'inscription HDR - Evolution de la procédure UA

Phase 1- Avant inscription

Phase 2 - Après inscription

Phase - 3 Soutenance

Constat :

Des instances et des pratiques différentes entre établissements ligériens | pas de souhait d'une procédure homogène => Des procédures ante inscription qui incombent à chaque site

Respect de l'article 3 de l'arrêté du 23 novembre 1988 obligatoire sous peine d'introduire une notion de discrimination

A l'UA, discussion engagée avec le conseil de pôle; la CR pour un vote de la procédure en CACR

Phase 1 : avant l'inscription :

- Inscription autorisée par la présidente sur proposition du **CAC Restreint aux HDR** de la candidature **et après avis du directeur de recherche** (garant) le cas échéant
- CACR s'appuie aujourd'hui sur l'évaluation par 2 rapporteurs externes (identifiés par les ED) + 1 membre du CACR
- Pour prendre en compte les spécificités du champ disciplinaire : **proposition d'un avis du bureau ou de conseil de site angevin de l'ED**
- Transmission du dossier du candidat aux rapporteurs assorti de **recommandations spécifiques au champ disciplinaire**

Résultats Thèse Handicap

Campagne 2024
Demandes auprès du ministère

Candidatures CDH déposées

Candidat	ED	UR	Dir thèse	Sujet	Proposition Classement BCR 22.04.24
Quoc Tinh VO HOANG	VAAME	IRHS	Ch. LEMAIRE B. LE CAM	Divergences et hybridations dans le complexe de populations de <i>Venturia inaequalis</i>	1
Jean SCHNEIDER	STT	TEMOS	Ph. BLAUDEAU	Le rex Wandalorum et Alanorum : étude du gouvernement d'un prince chrétien en Afrique post-romaine (429-533)	2

Récapitulatif Thèses HANDICAP

2017 : LPPL (M Jollivet) – MESR - Soutenance en 2023
2018 : TEMOS (M Videbien) – UA
2019 : IRHS (M Leduc) – MESR - Soutenance en 2022
2020 : Pas de candidature
2021 : ESO (L Jannot) – UA
2022 : 2 candidatures refusées par MESR – UA (sur ED et sur ANR)
2023 : MITOVASC (L Couillard) – MESR
2024 : 2 candidats

Avis négatif pour les deux candidatures

Bilan financements obtenus

Retour sur les attributions de contrats doctoraux 2024/2025

- **Répartition de CD par type de financement pour la promotion 2024-2025**
 - 19 contrats doctoraux ED,
 - 3 contrats doctoraux UA-ALM,
 - 8 contrats doctoraux UA-Région,
 - 4 contrats doctoraux UA-autres établissements,
 - 2 contrats doctoraux EUR LUMOMAT,
 - 3 contrats doctoraux ANR,
 - 5 contrats doctoraux sur projets européens,
 - 4 contrats doctoraux EU GREEN,

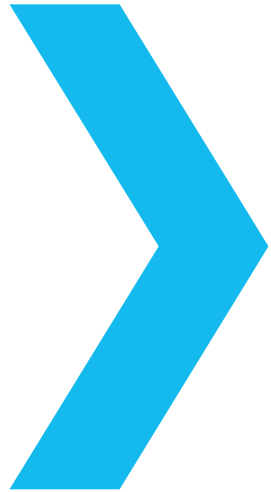
Contingent 2025 contrats doctoraux UA

Allocations UA affectées aux ED : 19

	VAAME	MATH-STIC	SIS	BS	3 MG	STT	EDGE	ALL	ECLIS	DSP
UA – ED	4	3		4	2	2	1	1	1	1
UA Alloc handicap					1					
AAP UA-LMU					0					
UA sur projet					8 *					

* Dont : 1 fléchée co-financements EUR LUMOMAT / 2 EU-GREEN / 1,5 CPJ / 1,5 max fléchée sur des contrats post-doctoraux

Indicateurs Collège Doctoral UA



**INDICATEURS COLLÈGE DOCTORAL
SITE ANGERS
21 octobre 2024**

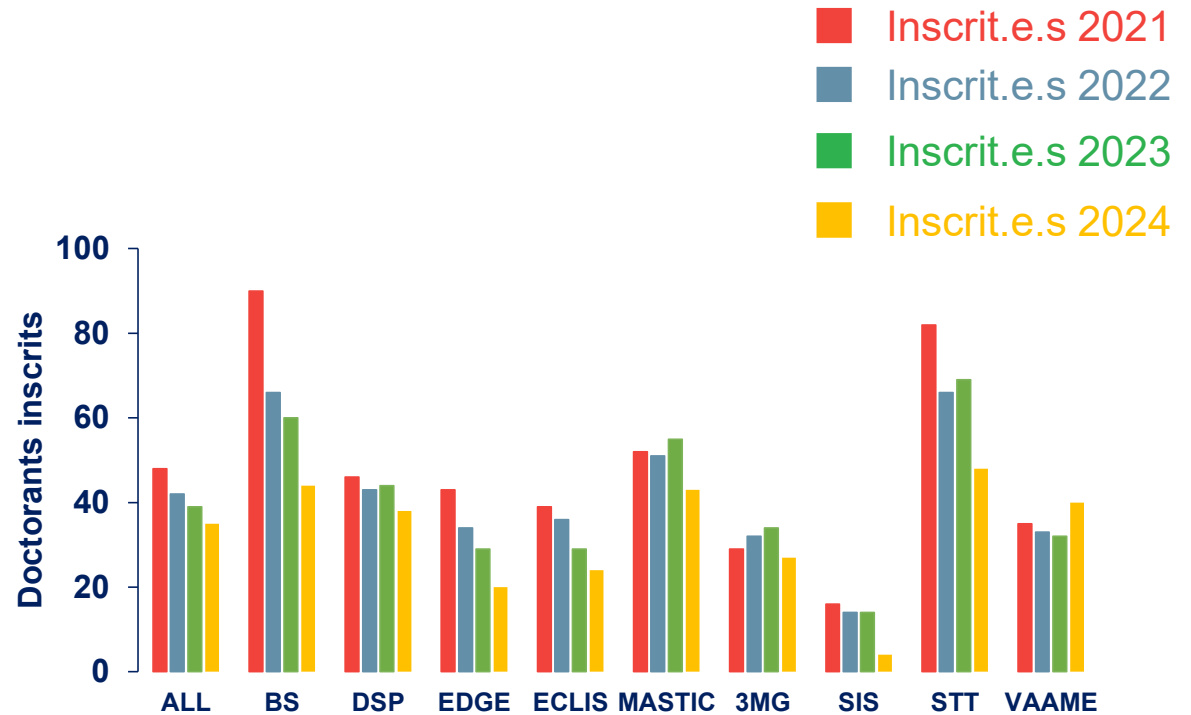
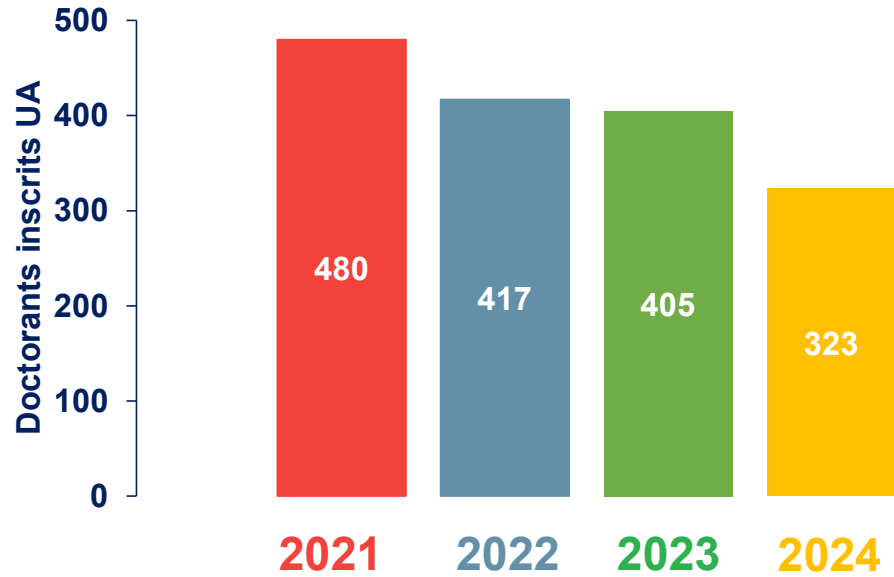


Données retenues

- Inscriptions définitives année universitaire 2023/2024
- Thèses soutenues entre 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023
- Données DRIED – pôle doctoral
- Intitulés ED :
 - ALL : Arts, Lettres, Langues
 - BS : Biologie Santé
 - DSP : Droit et Sciences Politiques
 - EDGE : Economie et Gestion
 - ECLIS : Education, Cognition, Langages, Interactions, Santé
 - MASTIC : Mathématiques et STIC
 - 3MG : Matière, Molécules, Matériaux, Géosciences
 - SIS : Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes
 - STT : Sociétés, Temps, territoires
 - VAAME: Végétal, Animal, Aliment, Mer, Environnement



Doctorant.e.s inscrit.e.s

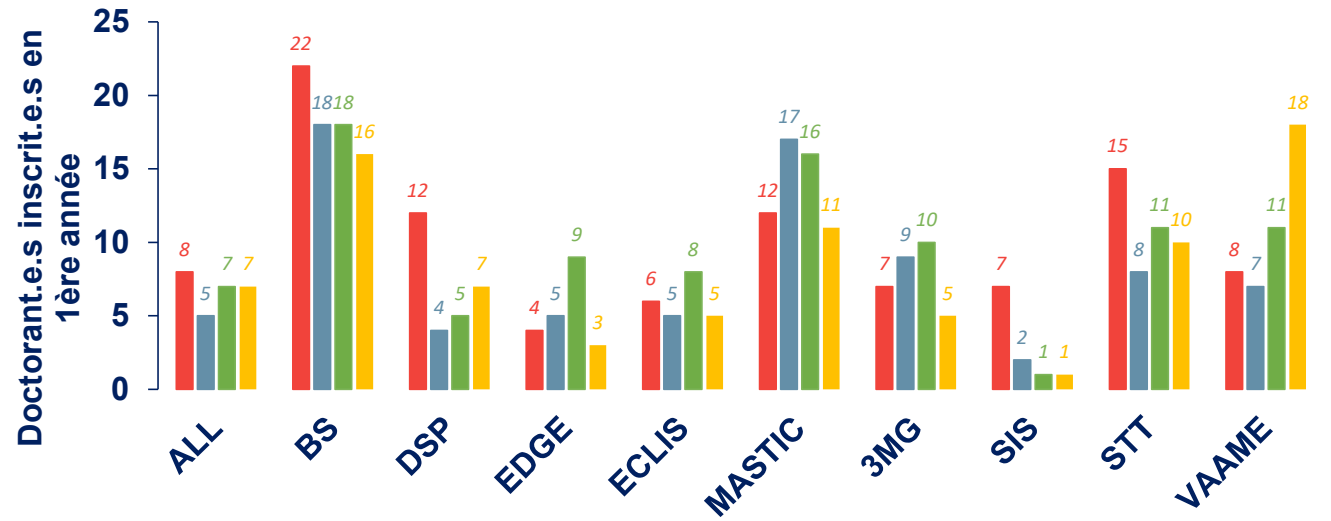
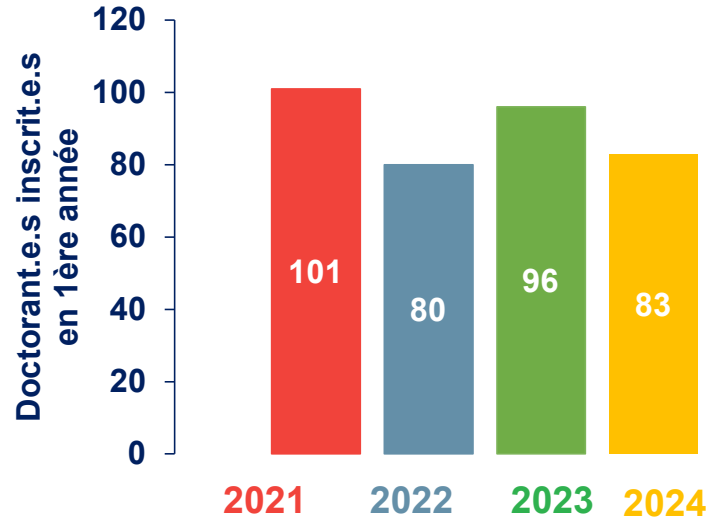


Baisse entre 2023 et 2024 du nombre d'inscrit.e.s à l'échelle du site



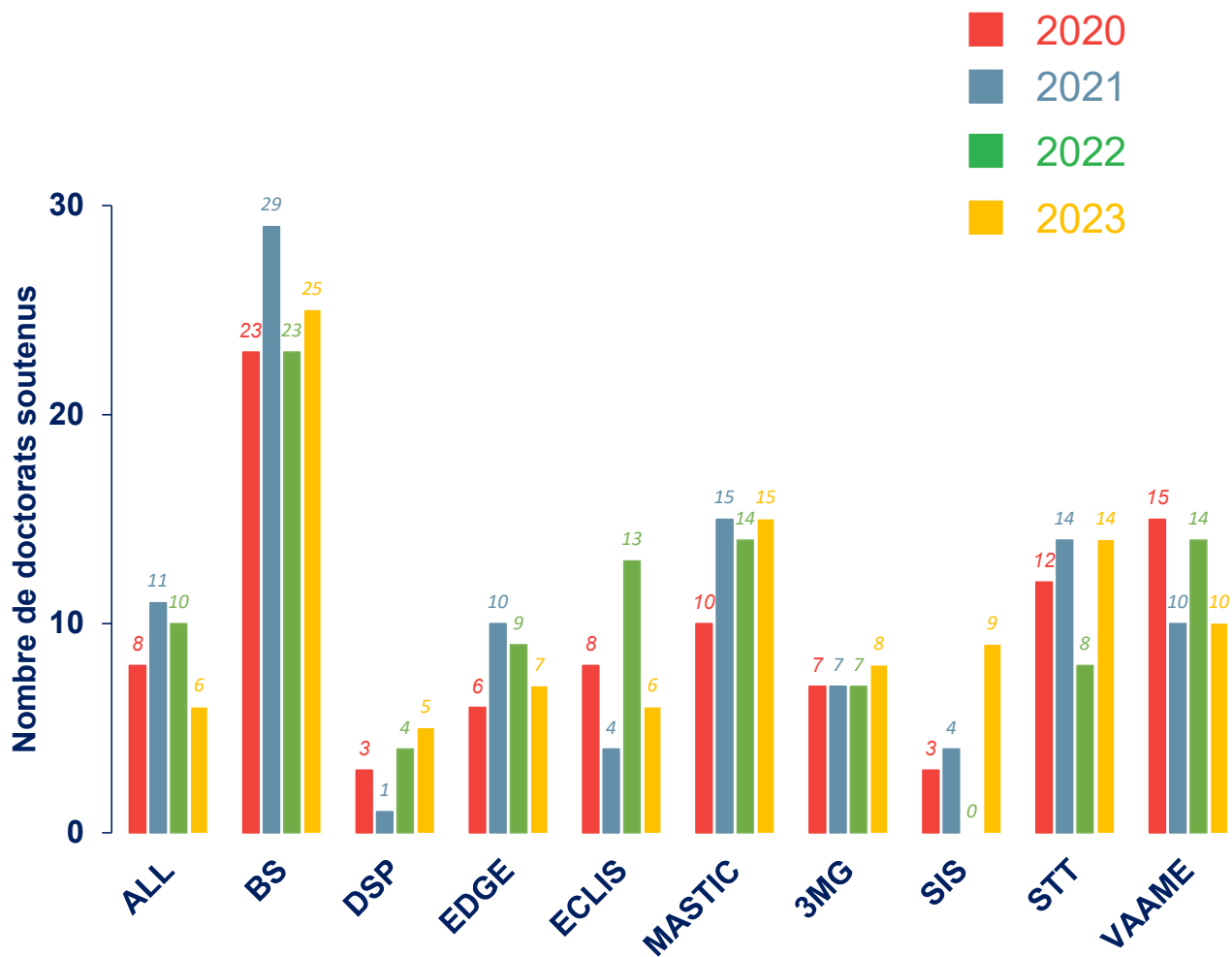
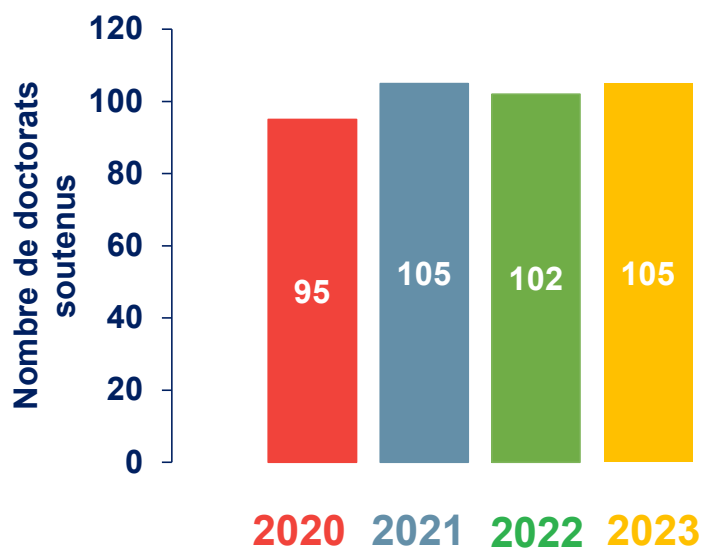
Doctorant.e.s primo-entrant.e.s

- Inscrit.e.s 2021
- Inscrit.e.s 2022
- Inscrit.e.s 2023
- Inscrit.e.s 2024



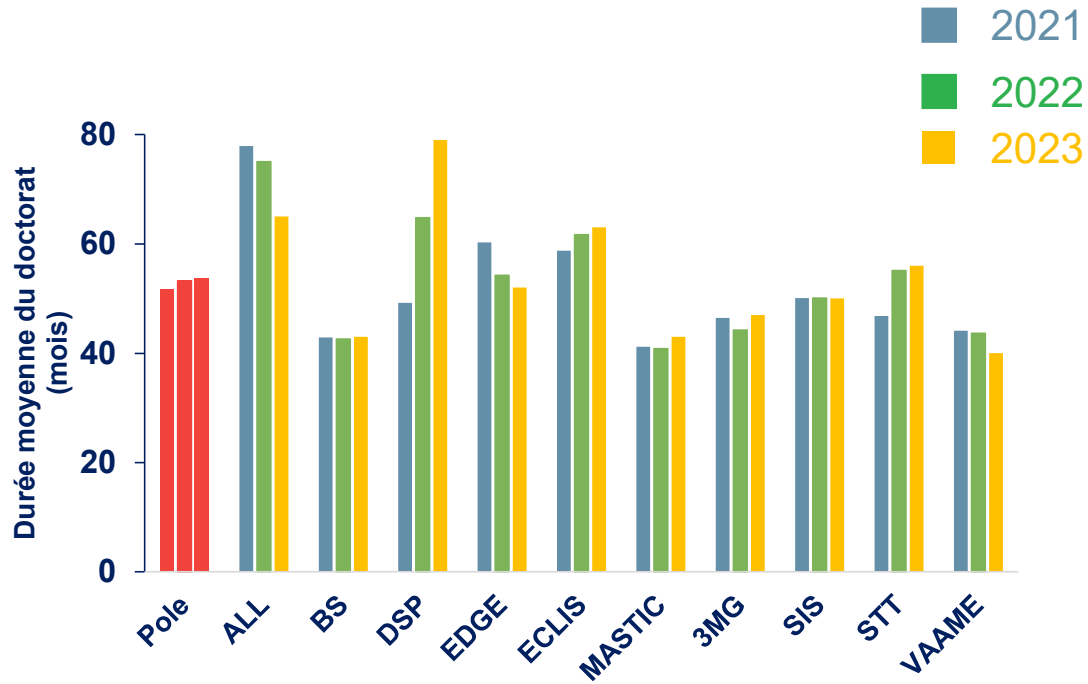


Soutenance, abandons et durée moyenne du doctorat





Soutenance, abandons et durée moyenne du doctorat

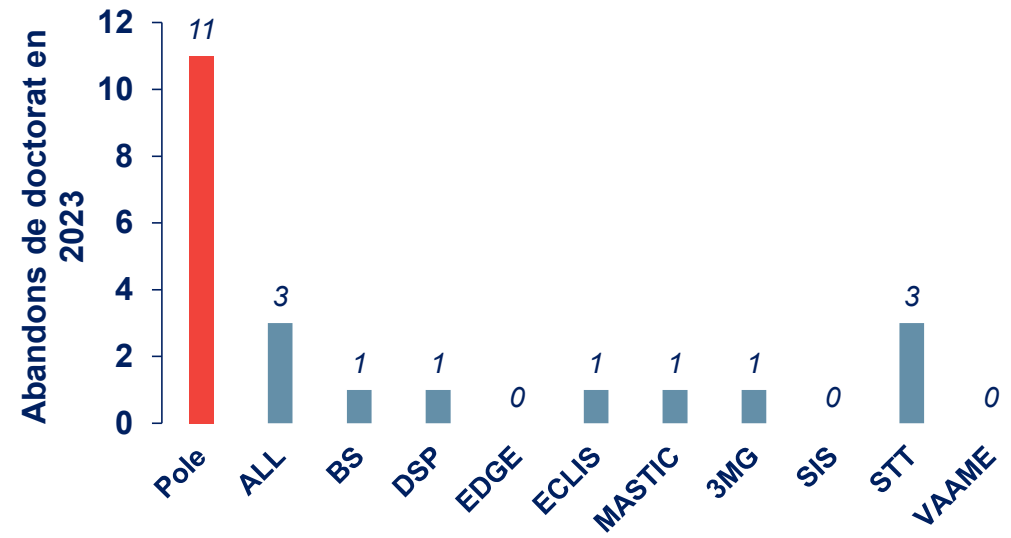


Durée moyenne doctorat:

2021: 51 mois

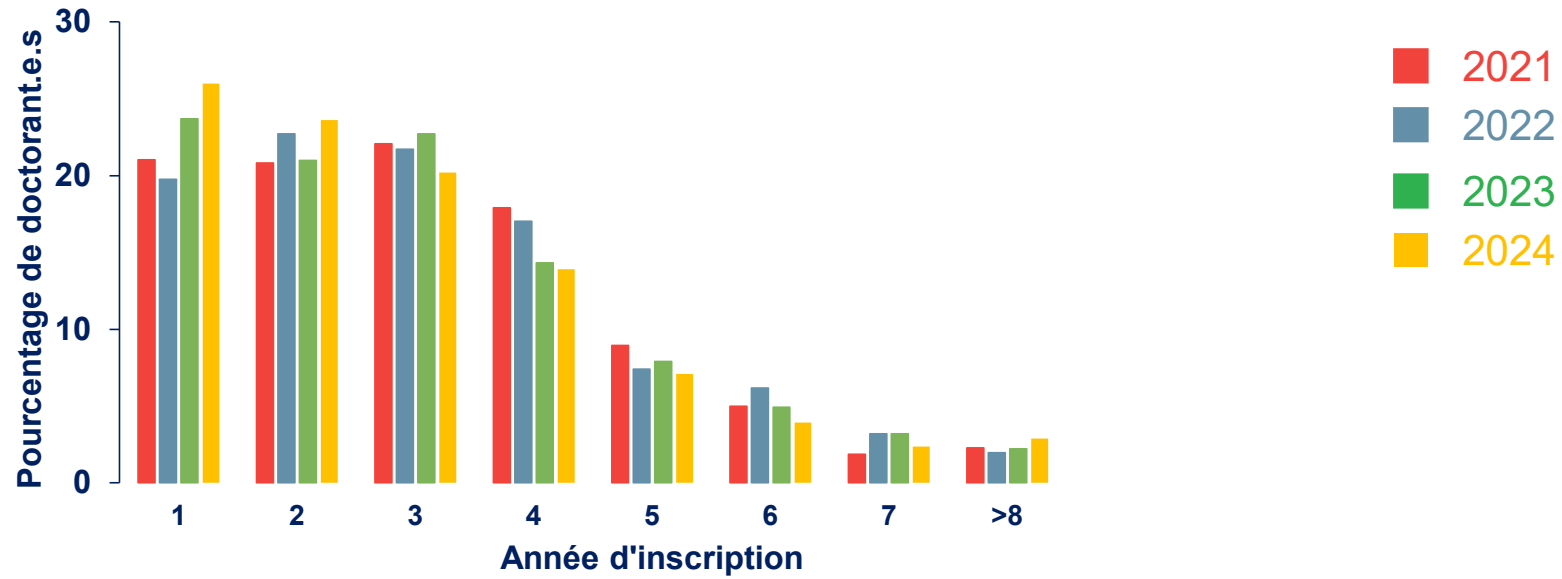
2022: 53 mois

2023: 50,18 mois





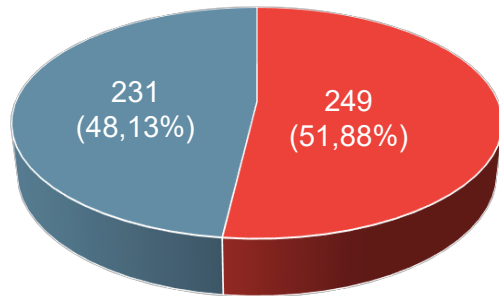
Répartition doctorant.e.s par année d'inscription



5,24%

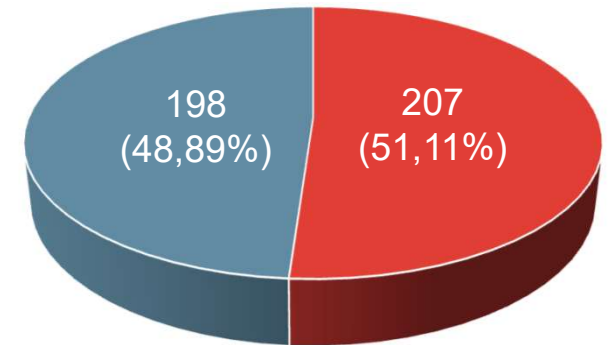


Répartition hommes - femmes

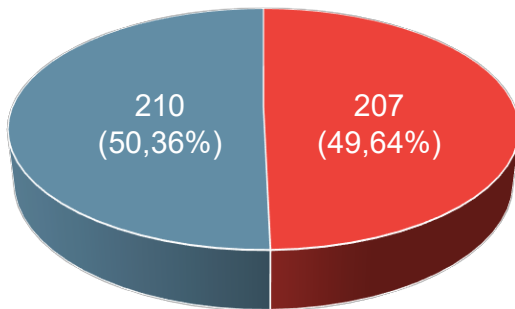


Données 2021

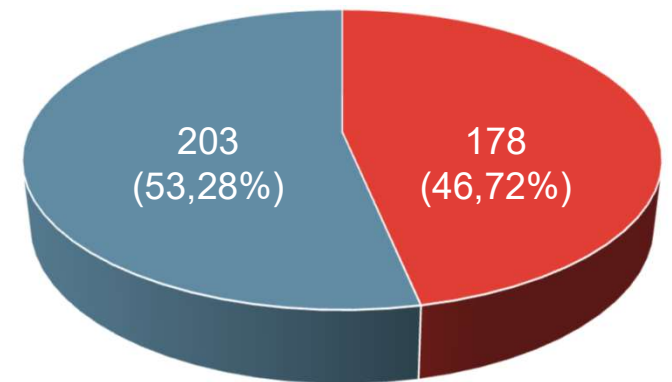
■ Doctorants
■ Doctorantes



Données 2023



Données 2022



Données 2024



Origine des financements

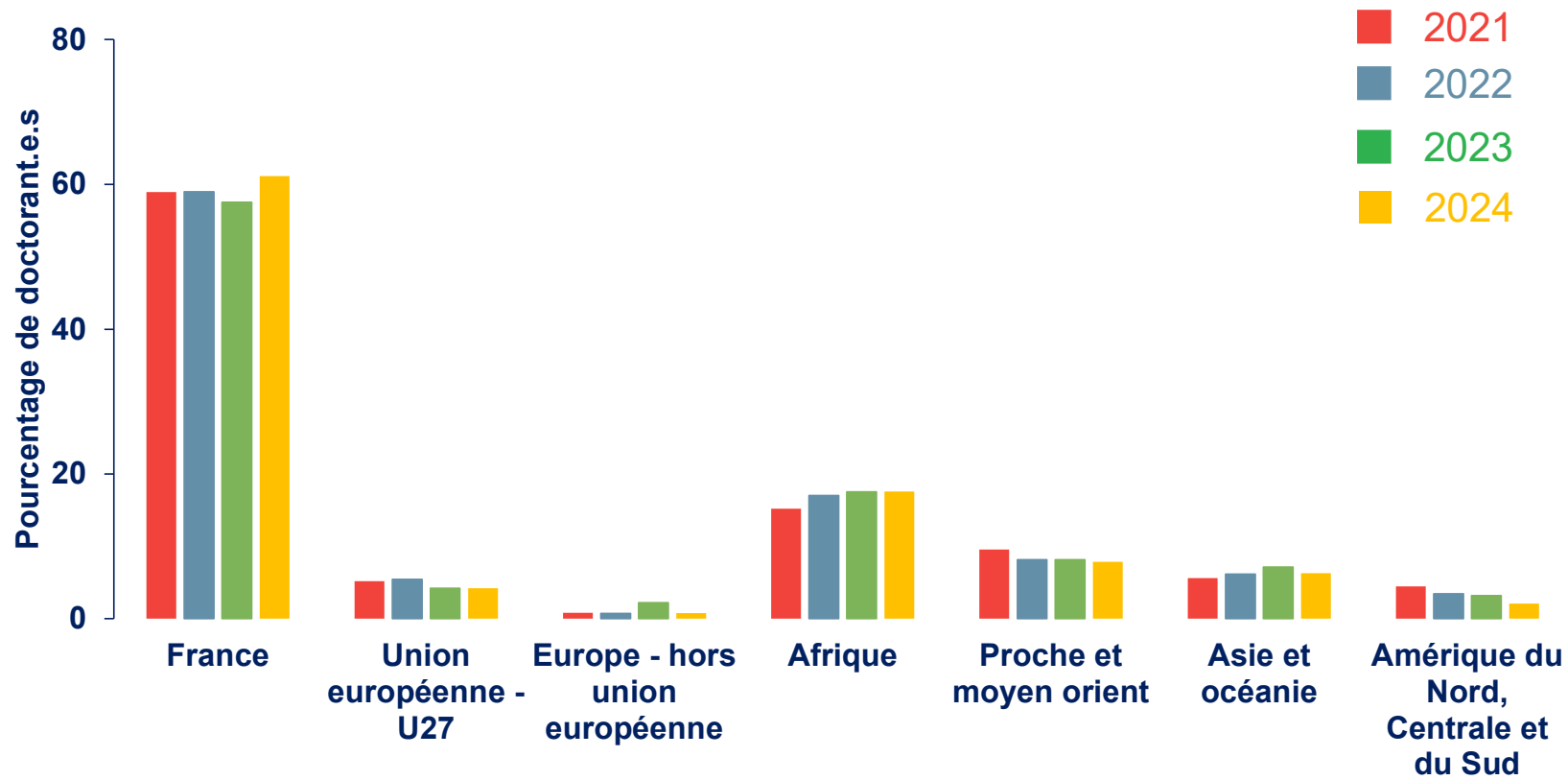
CD MESR	CD UA sur projets	CD ALM	CD Région	CD ONR	CD ANR	CD Assoc.	CD autres	CD de droit privé	CD Europe	CD Labex
49	19	6	21	9	8	3	16	3	3	1

CIFRE - ANRT	Bourses université - GVT - étrangers	Professions libérales	Ressources familiales	Salariés secteur privé	Salarié secteur public ETAT	Salarié secteur public Hopital	Salarié secteur public Territorial	Vacataires	Non connus
28	33	9	36	33	48	25	4	16	0

CD : Contrats doctoraux

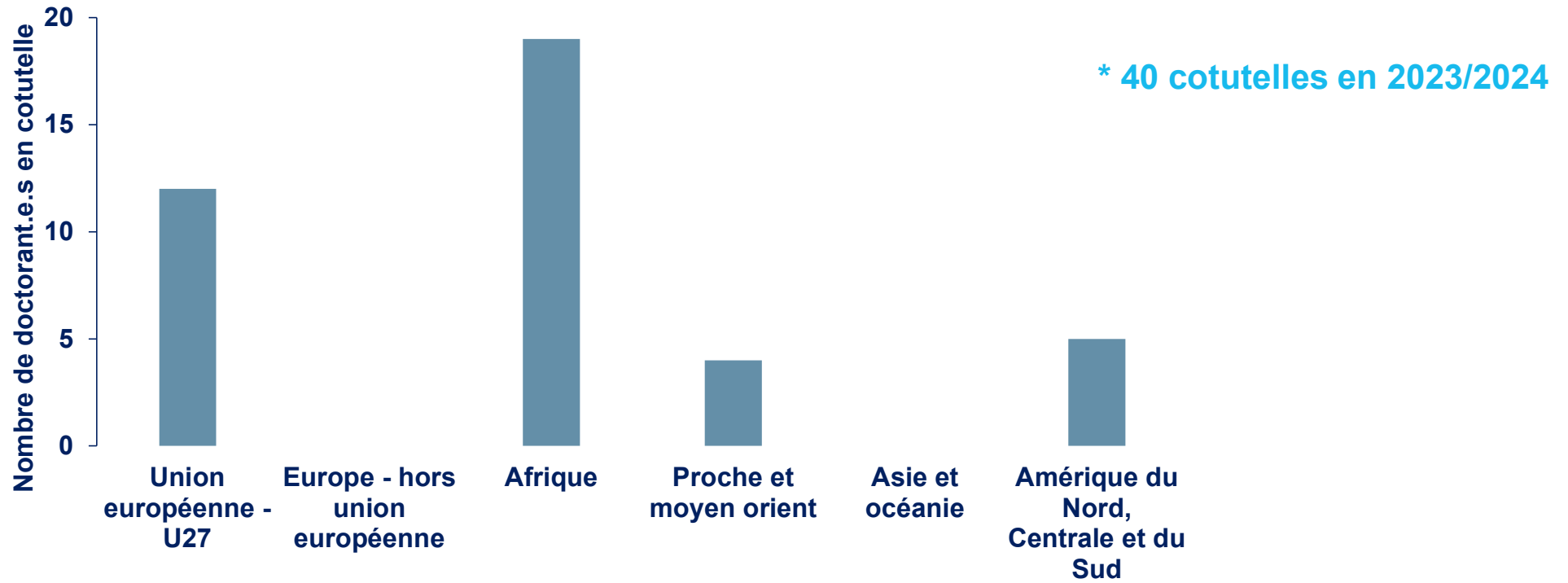


Origine des doctorant.e.s



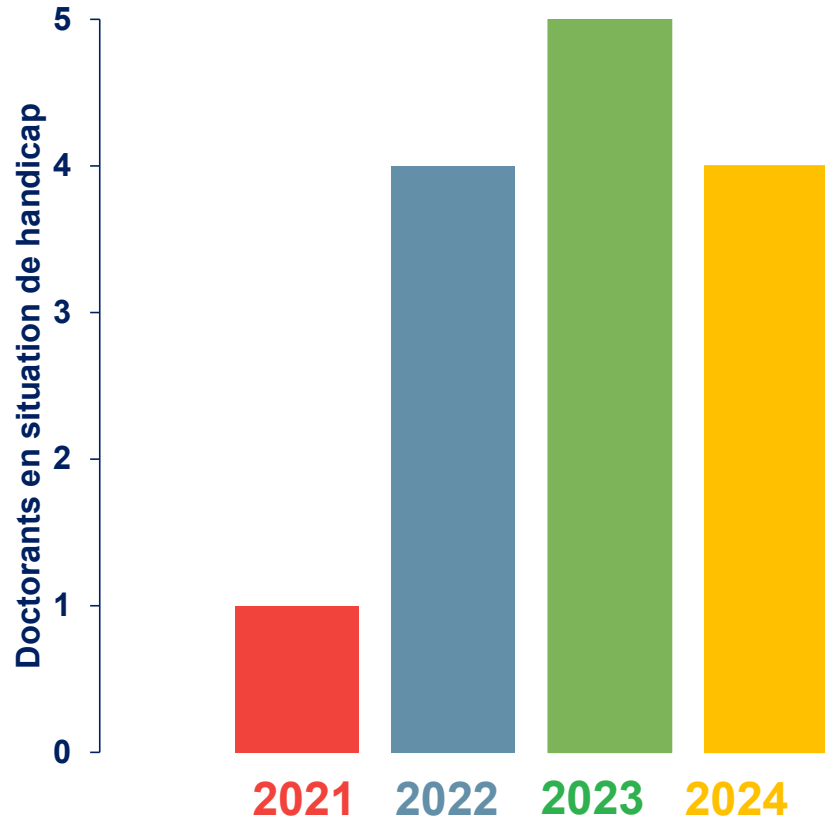


Origine des doctorant.e.s - cotutelles





Doctorant.e.s en situation de handicap



2017 : LPPL (M Jollivet) – **MESR** - Soutenance en 2023
2019 : IRHS (M Leduc) – **MESR** - Soutenance en 2022



Données clés – site Angers collège doctoral



- Améliorer l'attractivité des doctorant.e.s
 - *Europe (EU Green, COFUND)? Eiffel, Programme PHC*
- Améliorer le suivi des doctorant.e.s pour éviter les abandons
 - *Vigilance sur année 2 et 3*
 - *CSI « 2023 »*



Données clés – site Angers collège doctoral



- Conditions d'inscription plus rigoureuses de la part des ED (financements)
- Environ 90% de doctorant.e.s financé.e.s (autre sur ressources personnelles)
- Stabilisation du nombre élevé de soutenance
- Revalorisation des contrats doctoraux

«-à compter du 1er janvier 2023 : 2 044,12 euros brut ;

«-à compter du 1er janvier 2024 : 2 100 euros brut ;

«-à compter du 1er janvier 2025 : 2 200 euros brut ;

«-à compter du 1er janvier 2026 : 2 300 euros brut. »

Arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel

Évènements site Angers

Journée de rentrée: Jeudi 14 novembre 2024 à partir de 9h

Site: Faculté des Sciences – bâtiment A

Thème de la journée: Recherche et transitions - Conférence: Pr Olivier HAMANT

MT180:

Finale locale le 4 mars à partir de 18h – La Parenthèse

Finale régionale le 18 mars – Cinéma Pathé Gaumont

Cérémonie de remise des diplômes:

Jeudi 19 juin 2025 (lieu à définir)

EU- GREEN : Compétition « 3-minute fame »

- ✓ Formation des candidat.es UA à la prise de parole/gestion du stress/mise en scène (valorisation 16h)
- ✓ Finale au niveau de l'alliance avec 27 candidat.es de toute l'alliance
- ✓ Participation à la 2nde édition de la Summer School destinée aux Jeunes Chercheur.es en juin: au programme, un focus sur la communication.
- ✓ Participation à la Research Week 2025 d'EU GREEN
 - ✓ Assister à des ateliers sur des projets européens
 - ✓ Découvrir les clusters & les actions de l'alliance en recherche et en éducation



EU GREEN
EUROPEAN ALLIANCE

READY TO SPEAK?
THE "3-MINUTE FAME"
COMPETITION FOR
PHD STUDENTS
IS OFFICIALLY OPEN

01 Participation is open to all EU GREEN Universities Phd students

02 Send a 3-minute video, with the support of a single, background slide

03 Selected students will participate in the EU GREEN Summer School and the finale in Parma

04 Deadline: February 28, 2025

More info

Co-funded by the European Union

The image is a promotional graphic for the '3-minute fame' competition. It features a chalkboard with the text 'READY TO SPEAK? THE "3-MINUTE FAME" COMPETITION FOR PHD STUDENTS IS OFFICIALLY OPEN'. Below the chalkboard, two people are shown: a man in a blue shirt and a woman in a pink jacket. The graphic includes a list of four key points: 01 Participation is open to all EU GREEN Universities Phd students; 02 Send a 3-minute video, with the support of a single, background slide; 03 Selected students will participate in the EU GREEN Summer School and the finale in Parma; 04 Deadline: February 28, 2025. There is also a 'More info' button and a 'Co-funded by the European Union' logo at the bottom.

Calendrier

Manifestation d'intérêt	18/12/2024
Formation prise de parole & audiovisuel	Début 2025
Deadline envoi de la vidéo de candidature	28/02/2025
Sélection interne à chaque université de l'alliance	Début mars 2025
Summer school - Parme, Italie	09/06/2025 -13/06/2025
Finale au niveau de l'alliance	09/06/2025 -13/06/2025

Autres financements des thèses

- . Cofund BREATH
- . Dispositifs sur Financements ex-UBL
- . Les réseaux de Formation Doctorale - Marie Curie - Horizon Europe

AMI COFUND BREATH

Les thèses seront co-encadrées par des collègues de disciplines différentes et synergisantes **(équipe de 3 co-encadrants : une personne HDR de SHS, une personne HDR de Santé et une personne non-académique et/ou international).**

Le projet a pour objectif d'attirer des jeunes chercheurs internationaux prometteurs dans nos universités. Aussi les critères de sélection suivants devront être respectés :

1. Les candidats doivent disposer d'un diplôme de Master (ou être en cours d'obtention de ce diplôme) ou avoir un diplôme universitaire reconnu équivalent à un diplôme européen de Master (sanctionnant une durée de 5 ans d'études).
2. Aucun critère lié à l'âge et à la nationalité ne s'applique mais les candidats doivent respecter la « règle de mobilité » : **ils ne doivent pas avoir vécu ou suivi leurs études plus de 12 mois en France pendant les trois dernières années.**

AMI COFUND BREATH

AMI COFUND Breath:

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt : octobre 2024
- **Clôture de l'AMI : 30 novembre 2024**
- Evaluation et sélection des sujets : décembre 2024
- **Information aux candidats : janvier 2025 (au plus tard)**
- Diffusion des offres de thèses à l'échelle internationale : janvier 2025
- Fin de l'ouverture des candidatures : mars 2025
- Evaluation des candidatures en 3 étapes (éligibilité > évaluation des dossiers par des évaluateurs externes > entretiens de sélection) : de mars à juin 2025
- **Information aux lauréats : fin juin 2025**
- **Début des thèses : octobre 2025.**

Financements ex-UBL

Contrats doctoraux qui doivent contribuer aux politiques scientifiques des sites dans le cadre des stratégies nationales d'accélération, le Plan France 2030 et les stratégies européennes (Décision du comité doctoral du 16 février 2023 réunissant les 9 établissements accrédités).

- Le comité doctoral du 25 septembre 2024 a acté l'attribution de **4 contrats doctoraux au COFUND BREATH** et **8 demi-contrats** dans le cadre d'un appel à projets lancé par le collègue
- Lancement d'un appel à projet pour affecter les 8 demi-contrats doctoraux

Dispositif AAP Contrats doctoraux

- Éligibilité du projet
 - Inscription dans les **stratégies** nationales d'accélération, le Plan France 2030 ou les stratégies européennes
 - Cohérence avec les **thématiques** de l'appel à projets ;
 - Supervision assurée par un directeur ou une directrice **titulaire de l'HDR** (en cas de co-encadrement, un pourcentage d'au moins 40% d'encadrement sera assuré par le/la titulaire de l'HDR) ;
 - Application des règles des écoles doctorales relatives au **nombre maximum d'encadrements** ;
 - **Avis circonstancié** de la direction de l'unité de recherche dont dépend le directeur et/ou la directrice de doctorat à joindre avec la réponse à l'appel à projets ;
 - Nécessité d'avoir d'un **co-financement**.

Financements ex-UBL

Diffusion de l'AAP	4 octobre 2024
Clôture des candidatures	13 décembre 2024 à 12h
Évaluation par la commission de sélection	Février 2025
Notification aux lauréats	Mars 2025
Confirmation cofinancement acquis	Mars 2025
Recrutement des candidats et candidates	En fonction des ED
Début des doctorats	1 ^{er} septembre 2025

- ETAPE 1 : Sélection des PRD
- Le **Comité de sélection** sera composé des directeurs et directrices de site du Collège doctoral, qui pourront s'appuyer sur l'avis de rapporteurs externes.
- ETAPE 2 : Admission des candidats par les ED (CDE)

Les Réseaux de Formation Doctorale – Marie Curie – Horizon Europe

L'action Doctoral Networks finance des **consortiums internationaux, interdisciplinaires et intersectoriels** (universités, organismes de recherche, entreprises ou autres acteurs du monde socio-économique). Ces consortiums proposent un projet collaboratif de recherche et de formation **sur un sujet de leur choix**, à destination d'un certain nombre de doctorants internationaux qui seront recrutés dans le cadre du projet.

• **Les Doctoral Networks – Standard (DN)** : recruter des doctorants inscrits dans un programme doctoral dans un État membre de l'Union européenne ou Pays associé à Horizon Europe.

• **Les Doctoral Networks – Joint Doctorates (DN-JD)** : recruter des doctorants inscrits dans au moins deux programmes doctoraux différents dont au moins un dans un État membre de l'Union européenne ou Pays associé à Horizon Europe, en vue de l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint.

• **Les Doctoral Networks – Industrial Doctorates (DN-ID)** : recruter des doctorants qui devront être inscrits dans un programme doctoral d'un Etat membre de l'Union européenne ou un Pays associé à Horizon Europe et passer au moins 50% de leur temps de travail dans le secteur non académique (par exemple : entreprises, collectivités territoriales, musées, hôpitaux).

Les Réseaux de Formation Doctorale – Marie Curie – Horizon Europe

Composition du consortium : au moins trois entités légales indépendantes (université, organisme de recherche, grande entreprise, PME, etc.) basées dans trois États membres de l'UE ou Pays associés à Horizon Europe différents (dont au moins une basée dans un Etat membre) et recrutant chacune au moins un doctorant.

➔ Une fois ce minimum atteint, les entités légales basées dans tous les pays du monde et de tout secteur (académique ou non académique) peuvent rejoindre le consortium.

Doctorants éligibles :

- Toute nationalité
- Ne pas être titulaire d'un diplôme de doctorat à la date de leur recrutement
- Règle de mobilité : ne pas avoir résidé ou exercé leur activité principale dans le pays du (premier) bénéficiaire qui recrute pendant plus de 12 mois, au cours des 36 mois précédant la date de leur recrutement.

Le financement, sous forme de coûts unitaires couvre :

- la rémunération brute chargée des doctorants pendant toute la durée de leur recrutement,
- les frais de recherche, de formation et de réseau,
- les frais de gestion et les coûts indirects.

➔ La Commission européenne finance jusqu'à 540 personnes-mois par projet soit l'équivalent de 15 bourses de 36 mois.

Les Réseaux de Formation Doctorale – Marie Curie – Horizon Europe

Modalités de candidature: 1 AAP par an

Pour 2024 :

- Ouverture de l'AAP : 29 mai 2024
- Clôture : 27 novembre 2024 (17h00)

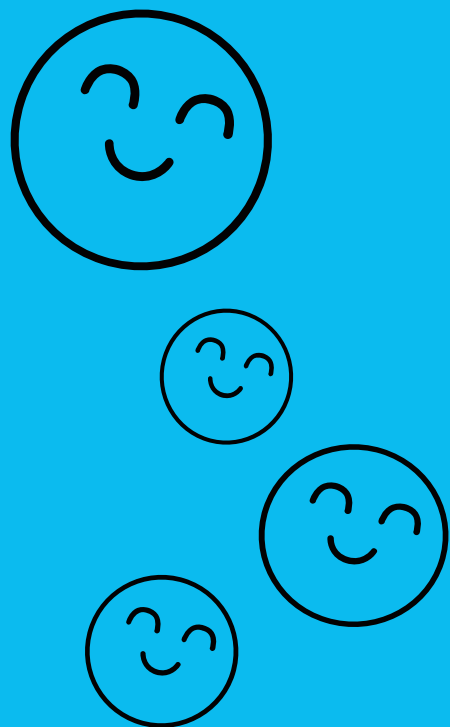
AAP très compétitifs (édition 2023 : seulement 5% de réussite).

Des solutions existent pour vous aider à construire votre projet:

- Accompagnement au montage par Cap Europe (aide pour trouver des partenaires, structurer votre projet, aide à l'écriture de la proposition etc.)
- Financement d'une réunion de consortium par Cap Europe
- [AAP ANR MRSEI](#) (Montage de Réseaux Scientifiques européens ou internationaux) pour financer des réunions de consortium et un accompagnement par un cabinet

➔ Plus de renseignement : cap-europe@univ-angers.fr

Questions diverses



Calendrier des prochaines séances de la CR

Dates	Horaires
Lundi 02 décembre 2024	14h30

Merci !